

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 10 votants : 11

L'an deux mil douze, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles-André Zürcher, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2012

Présents : MM BERTHONNEAU, BEURRIER, DENAT, KIRCHHOFER, PASSOUD, REYNAUD, SERT-MARC, VIEUX, VIGLINO, ZÜRCHER.

Pouvoirs : VILLARET à ZÜRCHER

Secrétaire de séance : Albert BEURRIER

Objet : SIEPAVEO – Modification des statuts

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que :

Le SIEPAVEO a été créé pour permettre la mise en commun de moyens nécessaires aux investissements des Communes membres.

Depuis sa création, les évolutions du droit de l'intercommunalité et les différentes modifications statutaires subis par le syndicat font apparaître aujourd'hui les limites des rédactions antérieures et la nécessité d'adopter des statuts permettant de lever toutes difficultés d'interprétation au regard de l'exercice des compétences du syndicat et des dispositions législatives en vigueur.

La composition du syndicat reste inchangée, les compétences dont il est doté font l'objet d'une réécriture pour satisfaire aux exigences du CGCT.

Les ressources du syndicat sont précisées et divisées en quatre parts dont le détail et le calcul sont fixés par le règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur Le maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L5212-1 et suivants et l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°83-2830 du 13 mai 1983 portant création du SIEPAVEO,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mars 2004 portant modification des statuts du SIEPAVEO,

Vu le projet de statuts modifiés,

- **APPROUVE** la modification des statuts du SIEPAVEO telle que présentée
- **ADOpte** les nouveaux statuts du Syndicat annexée à la présente délibération
- **CHARGE** le Maire de donner suite à la présente décision

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS,
AFFICHE LE 24 janvier 2012
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

